

Direction du personnel
et des services

Arrêté du 13 novembre 2000 modifiant l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement.

NOR : *EQU0010195A*

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 25 novembre 1996 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;
Vu l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié portant nomination de membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement ;
Sur la proposition du directeur du personnel et des services,
Arrête,

Article 1

L'article 4 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Membres titulaires

« – M. Martin (Guy), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence », est remplacé par « M. Boileau (Jean-Marc), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence, »

Article 2

L'article 6 de l'arrêté susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 6. – Compte tenu des résultats des élections des représentants des enseignants et chefs de projets de l'école en date du 9 octobre 2000, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement pour une durée de un an renouvelable, les chefs de projets dont les noms suivent :

Membres titulaires

Mlle Boisseau (Marie-Agnès), représentant l'établissement de Valenciennes.

Membres suppléants

M. Degaugue (Jean-Marie), représentant l'établissement de Valenciennes. »

Article 3

L'article 7 de l'arrêté du 13 novembre 1997 modifié susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 7. – Compte tenu des résultats des élections des représentants des techniciens supérieurs élèves et stagiaires en formation post-recrutement au conseil de perfectionnement de l'école en date des 26 septembre et 12 octobre 2000, sont membres du conseil de perfectionnement de l'Ecole nationale des techniciens de l'équipement, pour la durée de la formation de l'année scolaire, les techniciens supérieurs élèves et stagiaires dont les noms suivent :

Membres titulaires

M. Abbe (Daniel), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
M. Molinengo (Jean-Christophe), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
M. Leonard (Olivier), représentant l'établissement de Valenciennes.
Mlle Wache (Caroline), représentant l'établissement de Valenciennes.

Membres suppléants

M. Ast (Jean-Philippe), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
M. Dulau (Bruno), représentant l'établissement d'Aix-en-Provence.
M. Moreau (Nicolas), représentant l'établissement de Valenciennes.

M. Voituriez (Marc), représentant l'établissement de Valenciennes. »

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 13 novembre 2000.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur du personnel
et des services,*
J.-P. Weiss